# Règlement du Jeu Concours THALASSO

# Psychologies.com - Juillet 2010

#### Article 1

La société SELMA, éditrice du site Psychologies.com, SNC au capital de 19 600 euros dont le siège social est au 149 rue Anatole France, 92 300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 483 068 441, organise du 28 juillet 2010 au 20 Août 2010 inclus un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Jeu concours Thalasso Psychologies.com".

#### Article 2

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure. Les membres de la société organisatrice ainsi que leur famille ne peuvent pas participer au jeu.

#### Article 3

Le jeu est présenté sur le site www.psychologies.com et accessible depuis des bannières publicitaires sur plusieurs sites du groupe Doctissimo et ses partenaires, des emailings et des bannières publicitaires dans les newsletters permettront également d'accéder au jeu concours de Psychologies.com.

#### Article 4

Pour jouer, le participant doit se rendre sur le site de psychologies.com, sur la page du concours dont l'adresse est la suivante : http://www.psychologies.com/concours/participer/thalasso

Il lui suffit de répondre correctement à la question qui lui sera posée, en cochant la bonne réponse parmi les 3 réponses proposées, et ce pendant toute la période de validité du jeu.

Il pourra également choisir de cocher ou non la case correspondant à l'inscription aux newsletters de Psychologies.com et de ses partenaires.

Pour valider sa participation, le participant devra compléter le formulaire d'inscription en remplissant les champs obligatoires « nom », « prénom », « date de naissance », « adresse électronique complète » puis cliquer sur le bouton « Je Participe! ».

Il sera dès lors inscrit dans la liste des participants au jeu concours Thalasso de Psychologies.com.

Les coordonnées incomplètes, illisibles, erronées, falsifiées ou comportant de fausses indications seront considérées comme nulles et entraîneront l'élimination du participant.

Après avoir validé son inscription au jeu concours, le participant arrivera sur une page de confirmation d'inscription; il aura alors la possibilité de parrainer 3 amis au jeu concours en remplissant les trois champs réservés à l'adresse électronique de ses amis. Pour valider le parrainage de ses amis, il devra cliquer sur « Envoyer ».

# Article 5

Le jeu concours de Psychologies.com est doté de 2 lots d'une valeur totale de 4 002€.

Lot 1: 1 cure midweek 4 jours/4 nuits pour 2 personnes (au choix Eclat beauté ou Activ'forme) en hébergement 3 étoiles et en demi-pension (Novotel) + accès libre au spa marin-parcours aquatique d'eau de mer chauffée, hammams, sauna et espace Fitness & Forme. Valeur de la dotation : 2544 €

Lot 2 : - 1 cure Thalasso Découverte Bio 3 jours/3 nuits pour 2 personnes en hébergement 3 étoiles et en demi-pension (Novotel) + accès libre au spa marin-parcours aquatique d'eau de mer chauffée, hammams, sauna et espace Fitness & Forme. Valeur de la dotation : 1458 €

Les séjours à remporter ne sont valables que hors vacances scolaires, ponts et jours fériés, sur réservation préalable et selon disponibilité. Les Séjours sont non échangeables ni remboursables, et valables jusqu'au 31 mai 2011, aucun report ne sera accordé.

Les photos disponibles sur les pages de concours ne sont pas contractuelles.

Les 2 gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant répondu correctement à la question posée. Le premier tiré au sort remportera le Lot 1.

Le deuxième tiré au sort remportera le Lot 2.

## Article 6

Le 20 août 2010, le gagnant sera celui ou celle qui aura répondu correctement à la question et qui aura été tiré(e) au sort sous contrôle de La SCP DARRICAU PECASTAING , huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris.

#### Article 7

Chaque joueur ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu. Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même email, même adresse postale).

#### **Article 8**

Le (la) gagnant(e) recevra son lot dans un délai d'environ 4 semaines après la désignation du (de la) gagnant(e) à l'adresse indiquée sur le site. Le lot ne peut en aucun cas être échangé à la demande du (de la) gagnant(e) par un autre lot, ni contre leur valeur en espèce.

Le lot est attribué nominativement et ne peut être remis à des tiers.

#### Article 9

Si les circonstances l'exigent, SELMA se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un ou des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Tout lot non réclamé dans un délai d'un mois après le 20août 2010 restera la propriété de SELMA. Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), SELMA ne pourra être tenu responsable.

#### Article 10

SELMA se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

# **Article 11**

SELMA ne saurait être tenu responsable du retard, des pertes ou avaries résultant des services postaux et de gestion, ou en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

#### Article 12

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

## **Article 13**

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### Article 14

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et sont obligatoires pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

#### Article 15

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction compétente.

Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement du présent concours est déposé au sein de La SCP DARRICAU PECASTAING, huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <a href="http://www.etude-dp.fr">http://www.etude-dp.fr</a> dans la rubrique « jeux concours » puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

Le règlement complet est également disponible sur le site du jeu concours et accessible via cette URL : http://www.psychologies.com/concours/particper/thalasso

, ou il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Jeu concours Psychologies.com - 9, place Marie-Jeanne Bassot, 92300 Levallois-Perret.

#### **EXTRAITS DU REGLEMENT:**

Jeu gratuit et sans obligation d'achat valable du 28 juillet au 20 août 2010 inclus. Règlement disponible sur http://www.psychologies.com/concours/particper/thalasso